



Procès-verbal

Comité de Direction

Réunion du :	Lundi 05 juillet 2021
A :	Par voie électronique
Présidence :	Monsieur, Daniel ROLET.
Présents :	Mesdames Michelle GUERRA-BORGES, Jocelyne KNIPILLAIRE, Claire LOUVRIER. Messieurs, Didier BONTEMPS, Thierry CORROYER, Jean-Pierre CRETENET, Yannick DESGRANGES, Christian DUBAIL, Raphaël GERALDES, Christophe GIRARDET, Jean-Michel GUYONVERNIER, Kamel KHELLADI, Daniel MAILLARD, Guy MONNIER, Yves MUTTI, Ludovic NENING, Philippe SURDOL.
Excusés :	Madame Liliane ESPITALIER Messieurs Jean-Claude BUESSARD, Jean-Daniel HEITZMANN, Jean-Luc JOUFFROY.

CLASSEMENTS DES ARBITRES

La commission des arbitres fait part du besoin d'établir un classement pour les arbitres du groupe D3, et apporte les explications nécessaires.

Classements 2019/2021 :

Après étude des propositions du pôle, la commission des arbitres décide à l'unanimité d'appliquer les dispositions suivantes pour les classements :

- Jeunes arbitres :

Un classement avait été effectué pour certaines catégories à l'issue de la saison 2019/2020 et des nouveaux groupes avaient été constitués pour la saison 2020/2021.

En raison du trop peu d'observations réalisées, la CDA ne fera pas de classement en cette fin de saison mais les notes théoriques seront tout de même communiquées.

De nouveaux groupes seront constitués pour la nouvelle saison en fonction de l'âge et des remontées d'informations des différents observateurs.

- Arbitres séniors :

▪ D1/D2/D4/AA :

Aucun classement n'a été réalisé lors de la saison 2019/2020 et les groupes d'observations avaient été reconduits lors de la saison 2020/2021 afin d'être poursuivis et terminés pour émettre un classement sur les deux saisons. Malheureusement, suite à la nouvelle interruption due à la crise sanitaire, seulement environ 50% des observations ont été réalisées.

Par conséquent, la CDA a décidé de geler les classements pour les deux saisons et de recommencer avec des nouveaux groupes lors de la saison 2021/2022, en fonction des changements de catégories dus à l'âge (+55 ans en D4), promotions en Régional 3, des demandes de certains arbitres d'arbitrer une division en dessous, etc.

Par ailleurs, la CDA permettra à certains arbitres de D2 d'officier occasionnellement en D1 en fonction des besoins des désignateurs et selon les différents retours des observateurs.

Les notes théoriques des deux dernières saisons seront tout de même communiquées.

▪ D3 :

Aucun classement n'a été réalisé lors de la saison 2019/2020 et les groupes d'observations avaient été reconduits lors de la saison 2020/2021 afin d'être poursuivis et terminés pour émettre un classement sur les

deux saisons au mois de Décembre et donc permettre à certains de monter en cours de saison en D2 et potentiellement pouvoir candidater à l'arbitrage de Ligue.

Au moment de l'arrêt des compétitions au mois de Novembre 2020, 90% des observations étaient effectuées. Par conséquent, la CDA dans un but de ne pas bloquer la promotion et l'évolution des arbitres qui désirent monter en Ligue deux saisons consécutives ainsi que pour stabiliser l'effectif des arbitres du groupe D2, a décidé d'effectuer des classements dans cette catégorie. Comme prévu initialement, il sera constitué de l'observation terrain effectuée soit lors de la saison 2019/2020, soit lors de la saison 2020/2021 ainsi que des notes théoriques et administratives des saisons 2019/2020 et 2020/2021. Les arbitres n'ayant malheureusement pas pu être observés seront geler.

Après étude des besoins d'arbitres en D1 et D2, la commission décide de faire monter huit arbitres de D3 à D2, soit deux par groupe, afin d'augmenter le contingent d'arbitres dans les plus hautes divisions de championnat.

La commission a donc décidé de faire monter les deux premiers arbitres classés par groupe et promotionnel. En effet, elle rappelle le Règlement Intérieur de la CDA concernant les promotions d'arbitre.

Article 20 – Stages

a. Réunion de rentrée et contrôle théorique

Organisé en début de saison en fonction des nouveautés, ce rassemblement concerne tous les arbitres de District seniors et jeunes.

La commission, afin de favoriser la participation de tous les arbitres, définira trois dates de réunions.

Dans ces conditions, et sauf cas exceptionnel laissé à l'appréciation de la CDA, tout arbitre non présent à l'une de ces trois sessions sera considéré comme non-excuse et par conséquent absent, et fera l'objet d'une sanction de deux (2) matchs de non désignations, un retrait de cinq (5) points à la note administrative ainsi qu'une amende au club d'appartenance de l'arbitre ou à lui-même si ce dernier est indépendant.

Dans le cas où le contrôle théorique annuel est programmé par la CDA lors de cette réunion, l'arbitre absent sans motif valable et sans avoir au préalable justifiée cette absence, se verra attribuer la note de zéro (0) en théorie.

Un arbitre absent à la réunion annuelle de rentrée ne pourra pas être promotionnel en fin de saison.

c. Contrôle continu

La note théorique comptant pour le classement des arbitres de fin de saison est composée d'un questionnaire portant sur les lois du jeu et la culture arbitrale qui se déroule durant la réunion de rentrée ou lors du stage hivernal, ainsi que d'un rapport d'exclusion à faire à la maison et à renvoyer.

Si le rapport d'exclusion n'est pas renvoyé dans les délais, l'arbitre sera sanctionné d'un zéro (0) en note théorique ainsi que d'un retrait de deux (2) points à la note administrative de fin de saison.

La CDA, par l'intermédiaire de son pôle Formation Continue, enverra un questionnaire à la maison au cours de la saison. **Ce questionnaire est obligatoire et une note minimum de 10/20 est attendue pour prétendre à une promotion en fin de saison. Le non envoi du questionnaire donne lieu à une note de zéro (0).**

Au vu des notes et présences des arbitres, la CDA a décidé d'appliquer ces dispositions et faire promouvoir l'arbitre arrivant à la position suivante.

Le classement établi pour le groupe D3 est annexé à ce procès-verbal.

Les membres du comité de direction sont appelés à se prononcer sur le classement du groupe D3.

Vote pour : 18
Vote contre : 0
Abstention : 0

Le Président,

Daniel ROLET

Le Secrétaire Général

Philippe SURDOL

Le Directeur Administratif

J. POBELLE